

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON du mardi 2 juin 2020 à 20h30

Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :

Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Secrétaire de séance : Vanhooren Audrey

1 –Délégation au maire.

C'est à l'unanimité que le conseil municipal accepte de confier au maire tout un ensemble de délégations régies selon l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 –Commissions municipales et délégués :

Commissions	Membres
Finance administration	Aurignac Michel
Capelani Marie-Françoise	Moura Patrick
	Cuyaubère Antoine
	Larruhat Alexandre
	Daban Bérénice
	Debaty Marie Joëlle
	Montin Isabelle
Vie associative	Panatier Corinne
Capelani Marie-Françoise	Clavaret Christian
	Lauvaux Michel
	Karoutchi Mireille
	Peudecerf Claire
Urbanisme environnement agriculture	Aurignac Michel
Larruhat Alexandre	Panatier Corinne
	Cuyaubère Antoine
	Bourda Francine
	Charret Olivier
	Daban Bérénice
	Karoutchi Mireille
	Labarrère Guy
	Lauvaux Michel
	Montin Isabelle
	Peudecerf Claire
Voirie matériel	Aurignac Michel
Cuyaubère Antoine	Moura Patrick
	Labarrère Guy
	Dourau Jean-Marc

Enfance Jeunesse	Panatier Corinne
Vanhooren Audrey	Bourda Francine
	Clavaret Christian
	Daban Bérénice
	Peaudecerf Claire
Bâtiment, travaux et patrimoine	Aurignac Michel
Dourau Jean-Marc	Moura Patrick
	Charret Olivier
	Debaty Marie Joëlle
	Karoutchi Mireille
	Labarrère Guy
	Larruhat Alexandre
Indivise	Aurignac Michel
Cuyaubère Antoine	Dourau Jean-Marc
	Lauvaux Michel
	Vanhooren Audrey
CCAS	Panatier Corinne
Capelani Marie-Françoise	Bourda Francine
	Clavaret Christian
	Daban Bérénice
	Vanhooren Audrey
CAO	Aurignac Michel
3 titulaires	Capélani Marie-Françoise
	Larruhat Alexandre
3 suppléants	Cuyaubère Antoine
	Charret Olivier
	Dourau Jean-Marc
CCID	Le centre des Impôts va communiquer les membres retenus.

3 – Indemnités de fonction des élus :

Il est voté à l'unanimité d'accorder une indemnité mensuelle brute :

Maire : 1 670 €

Adjoint : 642€

Conseiller : 75€

4 – Fêtes et cérémonies :

Le conseil municipal donne mandat au maire pour engager les dépenses prévues au budget à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » pour toute la mandature. Délibération adoptée à l'unanimité.

5 – Indemnités receveur municipal :

M. Hugues Durand, le trésorier principal de Nay, gère le contrôle de la comptabilité de la commune d'Asson. Cette mission fait l'objet d'une rémunération annuelle (environ 500 €). Les élus acceptent à l'unanimité de valider cette prestation.

6 – Modification d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1° classe

Suite au départ à la retraite d'un collaborateur, le maire propose de modifier la qualification de son poste pour faciliter son remplacement en l'ouvrant à d'autres grades.

7 – Création d'un emploi permanent d'adjoint technique

M. le maire propose au conseil la création d'un nouveau poste d'adjoint technique, il justifie cette création par l'augmentation des tâches à exécuter sur la voirie et les bâtiments. Un appel à candidature va être lancé au 1 septembre 2020. Adopté à l'unanimité.

8 – Création emploi d'été (8 jeunes) :

Comme chaque année la mairie propose l'embauche de jeunes stagiaires pour une période de 15 jours. Le début de cette opération va débuter le 6 juillet pour se terminer le 28 août 2020. Huit candidats ont déjà formulé leur demande. Cette délibération est validée à l'unanimité.

9 – Compétence au Pays de Nay pour le Contrat Local de Solidarité :

En date du 16 décembre 2019, la communauté de communes du Pays de Nay a voté ce Contrat Local de Solidarité. En association avec les communautés des communes des Luys de Béarn et du Nord est Béarn ce contrat va permettre d'agir ensemble pour la santé des habitants au cœur des territoires. L'unanimité est acquise pour l'adhésion à cette compétence du Pays de Nay.

10 – Electrification propriété Vettorel :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la réalisation de l'enfouissement de la ligne électrique alimentant la propriété de M. et Mme. Vettorel. Le coût des travaux s'élève à 15 166 € TTC. Financée en grosse partie par le SDEPA le solde dû par la commune s'élève à 2 900 €. Les élus adoptent à l'unanimité cette disposition, le maire précise que la dépense sera facturée aux bénéficiaires de ces travaux.

11 – Réhabilitation ferme Pétrique-Tambouré.

Le maire propose aux élus de transformer cette maison d'habitation en 5 appartements. L'avant projet établi par l'architecte M. LASSUS fait état d'une estimation (hors taxes) de 500 000 €, une dotation de l'Etat peut être espérée pour un montant de 100 00 €, un emprunt (400 000 €) viendra compléter le financement de cette réalisation. Les premières projections financières annoncées par le maire semblent prometteuses un remboursement d'emprunt de 1 800 € mois pour des rentrées de loyers de 2 200 €. Le projet est adopté à l'unanimité.

12 – Aménagement terrain « RIGAL ».

Cette zone en dessous de l'école du Bourg va faire l'objet de la mise en place d'un éclairage public. Le SDEPA qui va gérer cette installation propose un devis de 70 236 €. Déductions faites des aides et du remboursement TVA la commune d'Asson va emprunter 52 000 € pour financer cette dépense. La délibération est acceptée par 16 voix pour les 3 élus de l'opposition ont voté contre ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire invite le CCAS et le comité consultatif à se réunir rapidement.

Patrick Moura demande que lui soit communiqué le grand livre comptable de 2019 afin de travailler sur le compte administratif, le maire fera le nécessaire avant le vote.

Guy Labarrère souhaite connaître la date de mise à disposition des salles communales, le maire annonce qu'elles sont disponibles mais dans le respect des règles de distanciation. Michel Aurignac demande si la commission de révision électorale doit être renouvelée il lui est répondu que la commission actuelle est encore validée, et qu'un accès au serveur de l'INSEE sera communiqué aux membres de la commission.

La Séance a été levée à 21H45

Les rédacteurs.

Corinne Panatier, Michel Aurignac, Patrick Moura.